

**JOURNÉE DE RÉFLEXION « AIDE AUX PERSONNES : QUELS MÉTIERS POUR DEMAIN EN WALLONIE ? »**

**MARDI 22 JANVIER 2019**

---

*Intervention de Monsieur Luc SIMAR, Secrétaire général adjoint du CESE Wallonie*

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Merci d'avoir répondu si nombreux à notre invitation pour participer à cette journée de réflexion consacrée à l'aide aux personnes sous l'angle des métiers pour demain en Wallonie. Le succès de participation nous a d'ailleurs amené à changer de salle pour pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Le CESE Wallonie, comme vous le savez, rassemble des représentants des organisations patronales, syndicales et depuis peu environnementales. Au-delà de la fonction consultative à la demande du Gouvernement, le Conseil a la volonté de porter des thématiques propres, d'ouvrir des débats, des dialogues entre parties prenantes, pour avancer vers des propositions concrètes qui alimenteront les réflexions, les travaux du Conseil, et figureront dans de futurs avis ou propositions.

Le vieillissement de la population que l'on annonçait, commence à se manifester en Wallonie et c'est heureux ! La part des 65 ans et plus est passée de 15% dans les années 80 à plus de 18% aujourd'hui mais atteindra 24 % (une personne sur quatre) dans une vingtaine d'année. La progression attendue (à partir de 2025) est encore plus forte pour les personnes de 80 ans et plus (de 5 à 10 %, soit un doublement en une génération). On peut bien sûr espérer un allongement de l'espérance de vie en bonne santé ; mais l'augmentation tant du nombre de personnes que de leur âge impliquera une forte croissance des besoins de services et de soins aux personnes.

Il y a juste un peu plus de 3 ans, le CESW publiait un avis d'initiative relatif à **l'instauration d'une assurance autonomie en Wallonie**. On y rappelle que le Ministre de l'époque avait annoncé une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Aujourd'hui, on espère surtout le dépôt du projet au Parlement dans les prochaines semaines et son approbation dans les tous prochains mois.

La 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat et les dispositions mettant en oeuvre les accords de la Sainte Emilie, ont transféré aux Régions de nombreuses compétences en matière de santé et d'aide aux personnes et ont marqué un tournant majeur dans la gestion des mécanismes de protection sociale de notre pays.

L'assurance autonomie wallonne a pour ambition d'accompagner la perte d'autonomie liée à l'âge, au handicap ou à la santé, en permettant à la population qui le souhaite de rester le plus longtemps possible dans son habitation. Le Conseil relève qu'il s'agit là d'un vaste défi dont l'assurance autonomie ne constituera qu'un des instruments. En effet, il convient de prendre en compte l'ensemble des politiques destinées à améliorer le bien-être des citoyens

et d'examiner globalement leur impact en termes de réponse aux besoins, en particulier pour les personnes âgées, fragilisées ou en état de dépendance.

Le CESW se montre favorable à l'octroi de l'assurance autonomie liée à l'utilisation de services existants. Mais il va de soi que le conditionnement de l'assurance autonomie à la prestation de services suppose de proposer une offre de qualité en suffisance, régulière et accessible sur le plan géographique et financier. Le Conseil recommande pour cela de s'appuyer autant que possible sur ce qui existe déjà et de le renforcer.

D'une manière générale, le Conseil soulignait dans son avis la nécessité d'anticiper l'évolution des métiers en corollaire de l'évolution des besoins : cela implique des ajustements tant sur le volume que sur la préparation des professionnels disponibles dans ces secteurs d'activités (nombre et qualification adaptée des travailleurs). Cela suppose d'organiser en conséquence la formation initiale et continuée relative à ces métiers (cf. offre de formation suffisante sur l'ensemble du territoire, budget adapté octroyé aux services).

Nous voici au cœur du sujet ! Les délais de mise en œuvre de l'Assurance Autonomie un peu plus longs permettent ainsi aux acteurs, aux interlocuteurs sociaux, d'approfondir ces aspects dans les mois et années à venir.

Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants pour leur présence et leur investissement ainsi que mes collègues qui ont préparé ce séminaire et qui veilleront, je n'en doute pas, à son bon déroulement.

Je cède à présent la parole à Mme Sabine LIBERT, Présidente de la Commission de l'Action et de l'Intégration sociale, qui va assurer l'animation de la matinée et je vous souhaite une excellente journée de travail et d'échanges.